

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°10-02/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 08 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Sonia TEXEREAU, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémy DUGÉ, Christophe FOREST, Jean-Bernard GUERY, Pascal JULLY.

Absent : Tony OLIVIERI

Nombre de conseillers :

En exercice :
11

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Date de la convocation : 02/10/2025

Date d'affichage : 02/10/2025

OBJET : Retrait de la délibération n° 09-04/2025 du 10 septembre 2025 portant sur l'exonération de cotisation foncière pour les entreprises

Monsieur le Maire rappelle que, suite au classement en Zone France Ruralités Revitalisation, le conseil municipal a décidé d'un certain nombre d'exonérations fiscales.

Toutefois, la délibération concernant l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises doit être retirée car la compétence relève du Conseil Communautaire de Grand Châtellerault. En effet, seul celui-ci vote le taux et perçoit le produit de la CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°09-04/2025 du 10 septembre 2025 approuvant l'exonération de Cotisation Foncière pour les Entreprises.

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 09/10/2025
Publication ou Notification le 09/10/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Serge MIGEON